

# MAGHREB

Sélection de la Rédaction de MCE

## Nouvelles artistiques et culturelles

### Lynda Thalie ramasse 152 700,00 dinars pour SOS Villages de Draria.

Avec l'aide de Robert Demers V.P marketing de Nedjma, l'Ambassade du Canada et Arts & Culture, toute les recettes de son spectacle qui affichait complet fût versé à l'organisme de charité SOS Villages. Cette initiative de Lynda Thalie, son équipe et l'Ambassade du Canada en Algérie fût possible grâce aux nombreux commanditaires privé canadiens et algériens.

Lynda Thalie tente maintenant de regrouper l'organisme de charité Montréalaise "Enfants Algérie" avec "SOS Villages".

Lynda Thalie a présenté son spectacle, le 24 novembre dernier à la Salle Ibn Khaldoun pour la deuxième fois en 5 mois et lançait son nouvel album sous l'étiquette algérienne Belda Diffusion.

SOS Villages d'Enfants est une œuvre humanitaire, sociale privée, sans engagement politique ni religieux, SOS Villages d'Enfants réalise son objectif premier : aider individuellement les Enfants et les Adolescents à bâtir leur avenir par le biais de ses Villages et des Foyers de Jeunes. Le but des Villages d'Enfants SOS est d'offrir une famille, un foyer et une préparation solide à une vie entièrement autonome, aux Enfants privés de famille ou en détresse, quelles que soient leur appartenance ethnique, leur nationalité ou leur religion, à travers le Monde.

L'idée des Villages d'Enfants SOS a, dans sa réalisation, réformer la prise en charge d'Enfants en détresse dans le monde entier. La pédagogie de Villages d'Enfants SOS repose sur quatre principes fondamentaux simples :

La Mère, chaque enfant est confié à une mère qui devient alors sa personne de référence.



Les Frères et sœurs, garçons et filles d'âges différents grandissent ensemble, les fratries naturelles ne sont pas séparées.

La Maison, chaque famille du Village d'Enfants SOS vit dans une maison familiale, de cette façon les enfants ont le sentiment de retrouver un véritable toit, un véritable foyer.

Le Village, les maisons familiales constitue le Village d'Enfants SOS, dirigé par un Directeur, Père des Enfants. Les familles bénéficient de l'appui d'une équipe éducative.

Ces quatre principes, à travers les ans et ce depuis plus de 55 ans, ont fait leurs preuves dans toutes les cultures et avec toutes les religions.

# SOCIÉTÉ

## Protéger nos enfants contre l'intolérance

**E**n ces temps peu cléments où l'extrémisme religieux et politique toutes mouvances confondues règne en maître absolu, les enfants ne sont pas épargnés. Proies aux stéréotypes qui gagnent du terrain, ceux de confession musulmane sont interpellés non seulement pour la couleur de leur peau, le nom qu'ils portent ou leur accent, mais également pour leur tenue vestimentaire.

Ainsi, le choix de la jeune musulmane de porter le voile, que ce soit par conviction, par respect aux valeurs parentales ou par simple choix, est dorénavant source de malaise, et d'inconfort. Pour la protéger, la direction de l'école a trouvé comme moyen, son expulsion pure et simple des cours. En plus de lui refuser son droit à la différence, on lui retire ainsi, son droit à l'éducation, le tout au nom de la protec-

tion.

Autour d'un morceau de tissu mis sur la tête, on brode bien des conceptions, la théorie du complot, symbole d'extrémisme, abus parental, rejet par les pairs, isolement de l'enfant. En somme, Les justifications ne manquent pas, y compris la lutte anti-terroriste. L'intolérance prend ainsi des formes insidieuses de protectionnisme.

Que la jeune soit studieuse, sportive, et épanouie, sa différence dérange manifestement les adultes autour d'elle, en premier chef, la direction de l'école. Pour exprimer l'intolérance face à cette différence, on choisit dans les détours, l'exclusion au nom de la protection.

Cette crainte importée d'une Europe intolérante ne cadre pas avec la réalité de notre société canadienne. Aucun article de lois ne cite le voile comme état de

compromission, la suspension scolaire de la jeune élève qui a choisi de porter le voile est en soi

Une négation de son droit fondamental à l'éducation et à la différence.

En effet, les lois en vigueur, les conventions internationales et nationales garantissent autant le droit à l'éducation qu'à la différence culturelle et religieuse. Les réfractaires au port du hijab eux font fi des lois et des normes, en s'enlisant dans les amalgames et le symbolisme.

Canadienne de confession musulmane, la jeune voilée doit se contenter d'être canadienne, son assimilation semble plus rassurante que sa différence. La jeune blonde habillée d'un chandail qui dégage son nombril orné d'un agneau, semble moins déranger par son apparence que le voile porté par une mulâtre, l'i-

slamophobie est en vogue...

Le faux débat autour du voile entraîne décidément une polémique aussi stérile que malsaine. Dans un Québec de plus en plus multiculturel, multiconfessionnel, il y a lieu de s'attaquer aux véritables problématiques impliquant des jeunes toutes origines ethniques confondues, décrochage scolaire, suicide, pauvreté, délinquance, abus physique, sexuel et autres. Nos énergies doivent être dirigées vers les vrais problèmes, et non absorbées par des considérations politiques et idéologiques.

Noureddine RAZIK, Criminologue 514 869 2122 P

\* Intervenant social en protection et réadaptation juvénile

Ministère de la Santé et des Services Sociaux, Québec